

Culture à l'école

À Sevran, nous partageons une conviction forte : chaque enfant a droit à un égal accès à la culture, comme connaissance et comme pratique, dès le plus jeune âge. L'éducation artistique et culturelle, levier d'émancipation et de citoyenneté, est au coeur de cet engagement.

La Ville de Sevran permet à l'ensemble des élèves des écoles maternelles et élémentaires de bénéficier de **parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)**. Objectifs : Encourager la pratique artistique et sensibiliser les élèves à la diversité des arts et des cultures, à la compréhension des enjeux du monde contemporain et à la construction de valeurs communes, fondements d'une citoyenneté libre et responsable.

Guide des parcours d'éducation artistique et culturelle 2025-2026

Pour cette rentrée scolaire 2025-2026, la Ville et la circonscription de Sevran ont souhaité unir leurs forces afin de faire évoluer les modalités d'accès à ces parcours. Cette collaboration a permis l'élaboration d'un guide de l'éducation artistique et culturelle, un **document de référence qui recense l'ensemble des actions artistiques et culturelles proposées, ainsi que leurs modalités de mise en oeuvre sur l'année scolaire.**

Ce guide présente plusieurs types de parcours qui s'appuient sur les ressources proposées par les structures culturelles municipales : **le service culturel, le Conservatoire, le département d'arts plastiques, la Micro-Folie, les bibliothèques et la Maison des découvertes et de la nature :**

- Les arts de la scène (musique, danse, théâtre),
- Les arts plastiques,
- La culture et le numérique,
- La lecture publique,
- L'éducation aux sciences et au développement durable,
- Les projets « hors format » dépassant le cadre des autres parcours par leur ampleur, leur transversalité entre les disciplines ou leur format.

Consulter le guide des parcours d'éducation artistique et culturelle 2025-2026

Je suis enseignant à Sevran : comment participer à un parcours ?

Les enseignants qui souhaitent participer à un ou plusieurs parcours émettent leurs vœux argumentés et inscrits en cohérence avec les projets de classe ainsi que le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) des élèves.

- **Pour les parcours thématiques qui s'inscrivent dans la typologie « Découvrir » ou « Approfondir » :** les enseignants déposent leurs inscriptions sur le formulaire numérique dédié, [disponible sur à ce lien](#)
Les enseignants peuvent émettre jusqu'à quatre vœux, dont deux maximum dans la catégorie « Approfondir ». Ces vœux doivent être hiérarchisés par ordre de préférence.
- **Pour les projets « A la carte »,** il convient que les enseignants prennent contact avec les structures avec lesquelles ils souhaitent mener un projet afin de déterminer le cadre de celui-ci, puis qu'ils transmettent la fiche projet complétée aux coordinateurs « circonscription » (Amélie Toutain) et « ville »

(par délégation : Madeline Thoméré) dans les délais indiqués. Pour télécharger la fiche projet [cliquez sur ce lien.](#)

Le dépôt de projets pour l'année 2025-2026 doit se faire **avant le vendredi 19 septembre inclus**. Les commissions pour statuer sur les projets retenus se réuniront fin septembre, les réponses seront apportées dans la foulée.

À télécharger

[guide_peac_v6_bd.pdf](#) (.pdf - 5.29 Mo)

CONTACTS

Amélie Toutain

amelie [dot] toutain [at] ac-creteil [dot] fr

Madeline Thoméré

01 41 52 45 55 / 06 99 36 75 12

madeline [dot] thomere [at] ville-sevran [dot] fr

rgba(255,255,255,1)

Direction des Affaires culturelles

Email

culture@ville-sevran.fr

Téléphone

[01 49 36 51 75](tel:0149365175)

Adresse

6 avenue Robert-Ballanger
93270 SEVRAN
France

Horaires :

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Jeudi : 9h30 à 12h

Vendredi : 13h30 à 17h30

Contact billetterie: billetterie [at] ville-sevran [dot] fr (billetterie[at]ville-sevran[dot]fr)